



C.A.M.I.L.A.-N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains
Nord-Européens et Asiatiques

Présidente : Renée VIZZARI 04 90 77 97 82 - 06 74 43 54 87 – vizzarirenee@wanadoo.fr

Siège social : 1610, route de la Bastide - Les Croyes - 84240 GRAMBOIS – <https://www.chiensducamila.com>

REGLEMENT POUR L'OBTENTION DU TITRE « ELEVAGE SELECTIONNE SCC et CAMILA-NEA »

publié 10/07/2020 - Mis à jour le 24/09/2020

A - Conditions à remplir pour obtenir le titre " ELEVAGE SELECTIONNE SCC et le CAMILA-NEA pour toutes les races du club.

Ces conditions sont relatives :

- au respect du bien-être animal.
- à la déontologie de l'éleveur.
- à la qualité des reproducteurs.
- à la formation des éleveurs.

1 - RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL : L'éleveur doit apporter à ses chiens des conditions de vie adaptées à notre race.

2 - DEONTOLOGIE DE L'ELEVEUR

Lors de sa demande :

- Être membre du club depuis au minimum 2 ans
- Avoir respecté les règlements en vigueur au cours des 24 mois précédents sa demande.
- Être titulaire d'un affixe.
- Avoir produit au moins 1 portée.
- N'avoir pas produit plus de 3 portées en 24 mois avec chaque reproductrice.
- N'avoir fait l'objet d'aucune réclamation justifiée sur la tenue de l'élevage, l'état des reproducteurs ou l'état des chiots vendus.
- Avoir remis à chaque acquéreur de chiot une notice avec conseil d'élevage, un exemplaire du modèle de la notice doit être joint à la demande.
- N'avoir produit que des sujets LOF (la production de sujets non LOF étant une cause de retrait immédiat du label).
- Ne pas avoir eu l'habitude d'acheter des chiens pour les revendre quelle que soit nos races.

L'éleveur s'engage à respecter ses engagements et :

- à remettre ou envoyer les certificats de naissance à tous les acquéreurs de chiot avant que les chiots soient âgés de 6 mois, même s'ils ne sont pas confirmables.
- à remettre à chaque acquéreur de chiot un document émanant du club et invitant le nouveau propriétaire à adhérer au Club.

3 - QUALITE DES REPRODUCTEURS

3.1 - Santé:

Tous les reproducteurs doivent satisfaire aux exigences santé de la cotation 3 points du club.

Cotation 3 : définition

- *Sujet confirmé*
- *Lecture officielle de la hanche lue par le Vétérinaire du club : lectures acceptées A, B ou C pour toutes les races du CAMILA-NEA – la lecture D est acceptée pour le Barbado de Terceira, Transmontano, Tosa Inu et Broholmer.*
- *1 er EXC en Nationale ou Régionale d'Élevage*
- *EXC au Test de sociabilité du club ou le CSAU ou un brevet de défense pour les races autorisées au mordant (Presa canario, dogue de Majorque, Fila de Sao Miguel)*

Les sujets Elite B pourront être néanmoins utilisés même en l'absence de dépistage des maladies héréditaires reconnues pour la race.

3.2 - Caractère : Tous les reproducteurs doivent être titulaires du Test de comportement défini dans la cotation 3 sauf pour les étalons étrangers

3.3 - ADN : Tous les reproducteurs doivent être identifiés génétiquement.

3.4 - Niveaux de Performances : Tous les reproducteurs utilisés à l'élevage devront avoir obtenu la cotation minimale 2 points pour chaque reproducteur.

3.5 – REPRODUCTEURS ETRANGERS

- Les lices d'origine étrangères appartenant ou utilisées par l'éleveur doivent répondre aux exigences globales de ce règlement, être inscrites au LOF et confirmées.
- Les étalons étrangers utilisés doivent être inscrits au livre des origines de leurs pays, être radiographiés et pour lesquels l'empreinte génétique doit être enregistrée dans les bases de données de la SCC

4 - FORMATION

Le postulant doit, conformément au décret n° 2008-871 du 28 août 2008 relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le code rural, s'engager à suivre la formation initiale relative à l'élevage ainsi que les modules de formation continue dispensée par la SCC et organisée par ses associations affiliées ou justifier du certificat de capacité

B - CONSTITUTION ET ENVOI DU DOSSIER DE DEMANDE, SANCTIONS

Les demandes sont à adresser par l'éleveur postulant au club qui vérifie que toutes les conditions sont remplies.

Toute fausse déclaration de la part de l'éleveur entraînera le rejet définitif de la demande.

En cas d'avis défavorable, cet avis doit être motivé.

En cas d'acceptation du dossier par le CAMILA-NEA, l'élevage figurera dans la liste des Eleveurs Sélectionnés SCC et CLUB de Race.

En cas de non-respect de ce règlement, le logo " Élevage sélectionné SCC et CAMILA-NEA sera retiré et une nouvelle demande pourra être formulée passé un délai d'an.

C - AVANTAGES LIES AU TITRE " ELEVAGE SELECTIONNE SCC et CLUB DE RACE "

1 - Les portées figureront sur le site de la SCC en tête des portées disponibles.

2 - Le Club fera tout son possible pour mettre en valeur les élevages labellisés dans son bulletin officiel et sur son site Internet.

4 - Lors des plus grandes expositions, la liste des Élevages Sélectionnés sera à disposition des personnes intéressées au secrétariat.